

## Déclaration de chien

### Nouveau chien

Si vous êtes détenteur d'un chien, vous devez l'enregistrer auprès de l'administration communale dans les **4 mois** suivant de sa naissance / adoption (*article 3 (1) et 13 de la loi du 9 mai 2008 aux chiens*)

Pour ce faire, vous devez fournir les documents suivants :

- Un certificat vétérinaire à délivrer par un vétérinaire agréé au Luxembourg (*v. Annexe I*)
- Un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile du détenteur du chien  
→ Un récépissé vous sera remis comme **preuve de votre déclaration**.

### Changement de résidence ou de changement du détenteur du chien

Lors d'un changement de résidence / de détenteur du chien, le chien doit être enregistré auprès de la nouvelle administration communale dans un délai d'**1 mois**.

À cet effet, vous devez fournir les documents suivants :

- L'ancien récépissé de l'ancienne commune ;
- Un certificat vétérinaire à délivrer par un vétérinaire agréé au Luxembourg (*v. Annexe I*)
- Un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile du détenteur du chien  
→ Un nouveau récépissé **contenant la nouvelle adresse** vous sera remis.

### Déclaration d'un chien susceptible d'être dangereux

Si vous détenez un chien susceptible d'être dangereux, vous avez, à côté des modalités légales concernant la déclaration de tous les chiens, des obligations supplémentaires et vous devez fournir les documents suivants (*Annexe II*) (*article 13 (1) et (2) du 9 mai 2008 de la loi du 9 mai 2008 aux chiens*)

- Un diplôme de réussite du chien à des cours de dressage ;
- Un certificat vétérinaire indiquant la date de castration pour certains chiens ;
- Un diplôme attestant la réussite du détenteur du chien à des cours de formation ;
- La décision du directeur de l'Administration des services vétérinaires le récépissé de la première déclaration

Tout décès, perte ou cession d'un chien doit être déclaré par son détenteur à l'administration communale de la commune de résidence du détenteur du chien.

## ANNEXE I

### Certificat vétérinaire en vertu de l'article 3(1) et 13 de la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens

#### **I. Détenteur du chien**

Nom : .....

Prénom : .....

Rue et numéro : .....

Code postal et ville : .....

#### **II. Description du chien**

1. Nom : .....

2. Race ou type : .....

3. Sexe : mâle  femelle

4. Date de naissance : .....

5. Robe : .....

6. Chien susceptible d'être dangereux tel que prévu à l'article 10 de la loi du 9 mai 2008 précitée  
oui  non

#### **III. Identification du chien**

1. Numéro de la puce électronique

2. Date de l'identification électronique : .....

#### **IV. Vaccination antirabique**

Fabricant et désignation du vaccin : .....

Numéro de lot : .....

Date de vaccination : .....

Lieu : .....

Valable jusqu'au : .....

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du vétérinaire

